

Conditions de travail et mixité: quelles différences entre professions, et entre femmes et hommes?

ne étude de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), consultable en ligne, analyse les différences d'exposition aux risques professionnels des hommes et des femmes. Ce travail s'est appuyé essentiellement sur l'enquête Conditions de travail de 2019 et analyse de 74 conditions de travail des femmes et des hommes salariés issus de 88 professions.

La distinction entre métiers féminisés ou masculinisés est faite sur la proportion de plus de 65 % de femmes ou d'hommes dans chaque profession. Le métier est mixte lorsque la proportion de femmes et d'hommes est comprise entre 35 % et 65 %. Un regroupement des métiers en 5 catégories a pu faire apparaître des profils d'exposition particuliers.

Les métiers féminisés de service (activités de soin, d'enseignement, de commerce et de nettoyage) présentent la plus forte exposition aux risques psychosociaux : organisation de leur temps de travail contraignante, exigences émotionnelles généralisées, conflits de valeurs fréquents, manque de soutien et de reconnaissance, faible autonomie. Ces métiers peuvent également exposer à un environnement de travail insalubre ou de sollicitations physiques.

Les métiers féminisés de bureau ont une faible exposition aux contraintes organisationnelles et à la pénibilité physique.

Les métiers masculinisés ouvriers (conducteurs de véhicules, ouvriers du bâtiment, de la maintenance ou de la manutention) ont une forte exposition à la pénibilité physique et peu d'autonomie : mouvements douloureux ou fatigants, manutention de charges lourdes, exposition à des produits dangereux, des fumées ou des poussières, travail dans un environnement insalubre, contraintes de rythme, faible autonomie.

Les métiers masculinisés non ouvriers (cadres, employés et professions intermédiaires tels que les cadres commerciaux et technico-commerciaux, les ingénieurs de l'informatique et de l'industrie, les techniciens et agents de maîtrise de la maintenance, les agents de gardiennage) sont faiblement exposés aux risques physiques et ont une forte autonomie. Ils sont davantage soumis que les autres à un travail intense, à devoir fréquemment interrompre une tâche pour une autre ou à avoir des objectifs précis à tenir. Les métiers mixtes (cadres des services administratifs, comptables et financiers, attachés commerciaux et représentants) présentent une faible pénibilité physique, une certaine autonomie, bien qu'un peu inférieure à celle des métiers masculinisés non ouvriers, des exigences émotionnelles, des contraintes organisationnelles (travail plus fréquemment le week-end, à la maison ou en heures supplémentaires).

Ce rapport rend compte de la plus forte exposition des hommes à la pénibilité physique et des femmes aux risques psychosociaux. Toutefois, la forte présence des femmes dans des métiers de service n'explique qu'en partie leur plus forte exposition aux risques psychosociaux, car elles y sont aussi plus exposées que les hommes, de même que dans les métiers mixtes et les métiers masculinisés ouvriers. En revanche, dans les métiers féminisés de bureau, ce sont les hommes, minoritaires, qui y sont plus souvent confrontés que les femmes.

Les auteurs notent que leurs résultats rejoignent des constats déjà établis mais qu'ils montrent également le caractère quasi systématique de certains risques professionnels selon le genre des salariés: les hommes sont presque toujours plus confrontés aux vibrations et au travail de nuit ainsi qu'à une emprise de leur activité professionnelle sur leur temps personnel alors que les femmes sont plus systématiquement soumises à diverses pressions durant leur temps de travail (se dépêcher, avoir moins de latitude sur les horaires), à un déficit de reconnaissance profession-

INFOS À RETENIR

nelle (rémunération et promotions), à un sentiment d'insécurité en termes de pérennité de leur situation professionnelle.

Concernant la méthodologie, les auteurs notent que, les femmes et les hommes exerçant une même profession étant différemment exposés, il serait souhaitable d'affiner l'analyse à l'échelle des métiers et de leurs caractéristiques en termes de conditions de travail.

Enfin, les auteurs mentionnent que manquent certaines expositions probablement genrées, l'enquête Conditions de travail de 2019 ne renseignant pas sur certains risques, tels les atteintes dégradantes ou le harcèlement.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/conditions-de-travail-et-mixite-quelles-differences-entre-professions-et-entre-femmes-et-hommes